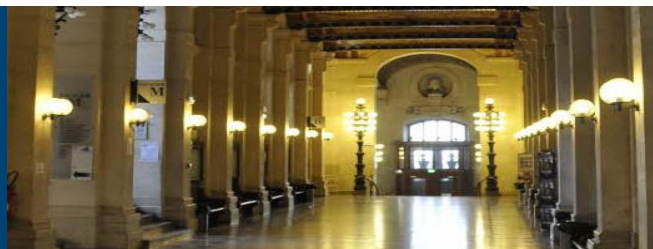


MASTER 2

DROIT DE LA CREATION & DU NUMERIQUE (DCN)



PRESENTATION

Le Master 2 Droit de la création et numérique (DCN) est issu de l'une des premières formations spécialisées créées en France, dès 1989.

Il s'inscrit désormais dans l'offre de formation de l'École de Droit de la Sorbonne au titre de la mention Droit de la propriété intellectuelle et de la mention Droit du numérique.

Il forme des juristes de haut niveau, spécialisés en propriété littéraire et artistique et en droit du numérique, rompus à l'analyse des techniques de l'information et de la communication. Les étudiants reçoivent des enseignements de qualité par des universitaires et professionnels français et étrangers ainsi que des enseignements techniques. Ils participent à des colloques, conférences, séminaires ainsi que divers temps forts lors de rencontres avec des entreprises et autorités publiques, tout au long de l'année universitaire.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les étudiants disposent de solides connaissances théoriques en droit de la propriété littéraire et artistique et en droit du numérique, d'une vision internationale des problématiques actuelles, et d'une expérience pratique avec une capacité d'appréhension d'un travail de recherche.

DEBOUCHES

Les débouchés sont nombreux :

- avocats dans des cabinets spécialisés ou des départements IP/IT,
- juristes d'entreprise, notamment dans les secteurs des médias, de l'économie numérique, des opérateurs de télécommunication, chaînes de télévision, stations de radios, éditeurs
- juristes dans des établissements à caractère culturel, des associations ou sociétés de gestion de droits,
- juristes auprès d'organismes publics, collectivités territoriales, ministères

Le master jouit en outre d'un important réseau d'anciens en raison de son âge (30 ans) et de sa réputation.

Certains anciens sont désormais directeurs juridiques des entreprises les plus importantes du secteur ou avocats responsables de l'IP/IT des plus grands cabinets mondiaux

VOEUX M1 → M2*

*Réservés aux étudiants de la mention propriété intellectuelle ou mention droit du numérique du département des masters de droit privé.

Période du 28 mars au 03 mai 2022

Procédure dématérialisée accessible via l'ENT :

<https://voeuxm2.univ-paris1.fr>

CANDIDATURES 2022/2023*

*Réservées aux étudiants hors Paris 1 ou hors mention propriété intellectuelle ainsi que les étudiants non concernés par la réforme (redoublants).

Période du 03 au 23 mai 2022

Procédure dématérialisée : <https://ecandidat.univ-paris1.fr>

Résultats de pré-sélection le 31 mai 2022

Entretiens oraux – juin 2022 (dates à venir)

PROFIL REQUIS DES CANDIDATURES

Etude sur dossier, l'étudiant doit être titulaire d'un master 1 en Droit du numérique, Propriété intellectuelle ou Droit privé.



MASTER 2 Droit de la création et du numérique

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Professeure Célia ZOLYNSKI

Centre Panthéon
12, place du Panthéon
Bureau 301 – 3ème étage
75005 Paris

dcn.eds@univ-paris1.fr

Tel : 01.44.07.78.57

Master 2 droit de la création et numérique					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE fondamentale 1					
				15	15
Cours obligatoire	<i>Propriété intellectuelle et créations numériques 1 : systèmes informatiques et algorithmes</i>	30		5	5
Cours obligatoire	<i>Nouvelles techniques et droit des obligations</i>	20		5	5
Cours obligatoire	<i>Propriété littéraire et artistique appliquée : édition musicale, édition littéraire, jeux vidéos</i>	20		5	5
UE d'application 1					
Cours obligatoire	<i>Contrat et responsabilité en propriété littéraire et artistique</i>	20		4	4
Cours obligatoire	<i>Procédures judiciaires, contentieux et propriété intellectuelle</i>	20		4	4
UE d'ouverture 1					
Cours obligatoire	<i>Anglais de spécialité</i>		30	3	3
Cours obligatoire	<i>Nouvelles techniques et droit des affaires</i>	20		4	4
	<i>Bonification langue</i>				
Total		130	30		30
		160			
Volume horaire étudiant		130	30		
Semestre 2					
UE fondamentale 2					
				3	14
Cours obligatoire	<i>Propriété intellectuelle et créations numériques 2 : internet-multimédia</i>	30		5	5
Cours obligatoire	<i>Approche de l'élaboration et du fonctionnement des logiciels et algorithmes</i>	20		3	3
Cours obligatoire	<i>Pratique contractuelle spécialisée</i>	20		3	3
Cours obligatoire	<i>Droits voisins et gestion collective de la propriété littéraire et artistique</i>	15		3	3
UE internationale					
Cours obligatoire	<i>Droit américain des propriétés intellectuelles et du numérique</i>	15		3	3
Cours obligatoire	<i>Droit international et conventionnel de la propriété intellectuelle et du numérique</i>	15		3	3
UE de professionnalisation					
Cours obligatoire	<i>Cycle de conférence/projets tutorés : libertés fondamentales, propriété intellectuelle et numérique</i>		30	2	2
Cours obligatoire	<i>Mémoire de recherche et stage (avec rapport de stage)</i>			4	4
Cours obligatoire	<i>Droit des données personnelles et droit de la presse</i>	20		4	4
Total		135	30		30
		165			
Volume horaire étudiant		135	30		
Total annuel		265	60		60
		325			